

0389

31-1

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

HENRI IV
PEINT PAR LUI-MÊME,
DANS
DEUX DISCOURS
DE CE PRINCE;
L'un à l'Assemblée de Rouen, en 1596; l'autre
aux Députés de la ville de Beauvais, en 1594.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR,
Sous la direction de P. F. DIDOT le jeune, Quai des Augustins.
M. DCC. LXXXVII.

A V E R T I S S E M E N T .

LE nom de HENRI IV semble être aujourd'hui pour les François, ce que fut autrefois celui de Raoul pour les Normands. Les hommages rendus à leur mémoire n'ont pas cependant le même caractère. Raoul fut la terreur des méchants ; on invoquoit son nom contre de grandes injustices. Henri fut l'amour du Peuple ; on réclame le sien dans de grands besoins. Son souvenir est une consolation pour le pauvre , il réveille ses espérances : dans un Royaume tel que la France, et

(4)

dans un temps où l'on n'a ni factions à réprimer au dedans, ni ennemis à vaincre au dehors, on n'imagine pas que l'on puisse être malheureux sous un Roi qui, prenant Henri pour modèle, n'a montré que la bonté de ce Prince, et n'a laissé voir aucune de ses foiblesses.

C'étoit encore moins pour sa gloire que pour le bonheur de la nation, que le chef de l'auguste branche qui nous gouverne aujourd'hui souhaitoit ardemment la fin des troubles qui affligeoient le Royaume, lorsqu'il fut appelé à la Couronne. Jamais il n'eut

(5)

occasion de parler à ses Sujets, qu'il ne les laissât pénétrés du respect le plus tendre pour sa personne, de la confiance que l'enfant doit à son père, et que l'ami inspire à son ami. *Mes amis*, disoit-il à ses Sujets : à ce nom, quelle ville n'eût ouvert ses portes? quel François n'eût pas reconnu son Roi?

Cette expression si touchante se trouve plus d'une fois répétée dans un Discours de ce Prince, que nous n'avons vu imprimé dans aucun mémoire du temps, et dont le Public nous saura gré de lui avoir procuré la lecture. On con-

A iij

(6)

noît celui par lequel ce bon Roi ouvrit, en 1596, l'Assemblée des Notables à Rouen. Peu de gens connoissoient celui qu'il composa à Amiens, dans la soirée du Dimanche 21 août 1594, et qu'il prononça le lendemain aux Députés de la ville de Beauvais, qui étoient venus lui présenter les cahiers des articles de leur humble requête.

Cette ville, à l'ancienne fidélité de laquelle Henri rend lui-même le plus beau témoignage, avoit été livrée aux Espagnols: un Maire furieux, et quelques citoyens fanatiques, y avoient trop long-temps

(7)

régné. Après la réduction de Paris, les villes se soumirent les unes après les autres: le Roi venoit de rentrer à Amiens, et ce fut là que la ville de Beauvais envoya ses Députés. Ce Discours, qui, dans l'audience qu'il leur donna, fut prononcé par le Prince avec toutes les graces de la bonté, et cependant avec toute la dignité qui convenoit à un Roi, leur fut remis, fidèlement transcrit, et à leur retour, fut déposé aux archives de l'Hôtel-de-Ville. Il est long, parce que le Roi n'eut pas le temps de le rendre plus court; il est diffus, parce

A iv

(8)

qu'il y répandit toute son ame, douce et sensible. Il est écrit avec la candeur de la générosité et l'abandon de la confiance. On sera sans doute bien aise de le comparer avec la petite Harangue de Rouen, que l'on a placée ici la première. Dans celle-ci, c'est un Roi qui exhorte avec dignité des Sujets qu'il estime; dans l'autre, c'est un père qui entretient, avec une familiarité tendre et naïve, des enfans qu'il chérit; mais dans le premier de ces Discours, c'est toujours un père, et dans le second, c'est encore un Roi.

 H A R A N G U E

D U R O I

H E N R I I V ,

A l'Assemblée générale des Notables,
convoqués à Rouen en 1596.

Si je voulois acquérir titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et la prononcerois avec assez de gravité (a); mais, Messieurs, mon

(a) En étudiant Henri IV, ce Prince dont l'éducation commencée par le travail, fut perfectionnée par les contradictions et l'adversité, on devine qu'il ne haïssoit point les occasions d'éclat, où il pouvoit laisser lire dans son ame, et mettre au jour ses idées. Il se persuadoit aisément qu'on l'aimoit, parce qu'il sentoit qu'il en étoit digne. Il ne faut point de courage à un père, pour paroître au milieu de sa famille, et c'est presque toujours une fête pour lui que de la rassembler.

(10)

desir tend à deux plus glorieux titres , qui sont de m'appeller Libérateur et Restaurateur de cet Etat. Pour à quoi parvenir je vous ai rassemblés. Vous savez, à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette Couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par grace divine, par les prières, par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse Noblesse (de laquelle je ne distingue point mes Princes, pour être notre plus beau titre, foi de Gentilhomme) (a), par

(a) Cette précieuse vérité, l'auguste famille qui nous gouverne aime à se la rappeler. Dans un ouvrage écrit pour le Roi lui-même, à qui il est dédié, on lit : « L'ancienne Chevalerie ne forma point dans l'Etat un ordre différent de celui de la Noblesse; mais elle fut, dans

(11)

mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de perte : sauvons la à cette heure de ruine. Participez, mes Sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés ; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains ; envie qui ne prend guères aux Rois, aux barbes grises, aux victorieux : mais le violent amour que je porte à mes Sujets, l'extrême desir que j'ai d'ajouter

l'ordre de la Noblesse, une distinction brillante, une récompense précieuse, un encouragement pour en mériter de nouvelles. Elle fut enfin un titre qui apprit à tous les Gentilshommes, qu'ils sont du même ordre que les Princes et les Rois. » Disc. sur l'hist. de France, tome XVIII, page 337.

(12)

deux beaux titres à celui de Roi, me fait trouver tout aisé et honorable. Mon Chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

DISCOURS

FAIT

AU ROI HENRI IV,

A AMIENS, LE 21 AOUT 1594,

Par M^e. LEONARD DRIOT, l'un des
Députés pour la Capitulation de la
ville de BEAUVAIS (a).

S I R E,

Le Prince est l'image de Dieu ; il est
pere de son Peuple et de ses Sujets. Dieu
est tout bon ; tout benin, tout miseri-
cordieux ; le pere aime son enfant d'un

(a) Tout ce qui suit a été copié exactement dans les
archives de l'hôtel-de-ville de Beauvais. On s'est même
fait un devoir de conserver scrupuleusement l'ancienne
orthographe, les défauts de ponctuation et toutes les
petites incorrections du manuscrit original.

(14)

amour extrême, qui surpasse toute autre affection.

Dieu eslargit ses biens, fait luire son soleil sur les bons et mauvais: il tend les bras a ceux qui l'ont offensé, et quand ils se convertissent a luy, leur remet et efface toute leur offense, et retire son couroux.

Si l'enfant se siste de son pere, abandonne sa maison par debauche et desobeissance, puis après il retourne en la maison du pere, le pere l'embrasse et recoit en ses bonnes graces.

Il est avvenu par nos pechés ou par quelque malheur, que le Peuple de France, contre son naturel, sest desuny d'avec son Roy et votre Majesté, Sire. Dieu qui donne les Royaumes, vous a donné le plus beau de ce monde, et vous a remply de graces et vertus, entre lesquelles la clemence dont il vous a doué a eu tant deffets, que de rompre, et changer les cœurs endurcis envers vous, ce que la force et violence neut pust faire: cest pourquoy vos tres humbles Sujets, le Clergé, Ville et Habi-

(15)

tans de Beauvais, s'assurans de trouver en vous pareille douceur que les autres Villes, nous ont chargé de venir vers Votre Majesté, et la supplier tres humblement d'oublier le passé, et les recevoir en vos bonnes graces; et usant de votre benignite royalle, leur accorder le contenu au cayer que nous vous presentons de leur part.

LE ROY ayant oy les Deputes, le dimanche
21 Aout 1594, et la harangue cy-dessus,
avec bonne affection, les remit au lande-
main pour la reduction de la ville, auquel
jour le Roy, aiant diné, les fit appeller dans
son cabinet; et après leur avoir fait entendre
qu'il avoit conclud et signé leurs articles,
leur fit un discours sur l'authorité de son
etat, et sur l'obeissance que ses sujets luy
doivent, en cette sorte :

M E S S I E U R S ,

Puisquil a plu a Dieu m'appeller a cette
dignité royalle que je tiens aujourdhuy,
et m'establir en jcelle son lieutenant, pour
regir et gouverner son peuple Francois, je
veux en tout et partout l'imiter; et comme
il n'est pas Dieu de vengeance, et oublie
les offenses à luy faites par nous autres,
en se reconciliant a luy, aussy veux-je,
mes amis, oublier tout ce qui a ete fait
par

par vous et autres mes sujets, a l'encontre
de moy, combien qu'ils m'aient tant of-
fensé que de vouloir attemperer a ma propre
personne, et s'allier de princes étrangers
et de nations étrangères, et ruiner moy
et mon etat; vous remettant tout ce qui
pouroit avoir ete dit et attenté a l'encontre
de moy et mon etat, sans que jamais il
me souvienne de vos delits passés, et prie
Dieu vous pardonner comme je vous par-
donne, et de ne me jamais aider si jamais
je m'en souviens aucunement, et que jen
prenne vengeance generale ou particu-
liere. Je vous prie, mes amis, considerer
ma douceur et clemence, qui ouvre ses
bras pour vous recevoir comme mes su-
jets et serviteurs. Reconnoissés votre Roy
legitime, et non batard, que Dieu vous a
donné, afin quil vous gouverne avec telle
douceur, qu'à jamais Dieu soit beny et
loué, et vous et nous ne retombions en
ces miseres passées, ou il est journalle-
ment blasphemé, et sa crainte mise sous
le pied, son honneur offensé par les vio-

(18)

lemens , bruslements et autres cruautés et mechancetés, lesquelles la guerre amene, et si elle duroit encore longtems, vous verriés le pauvre peuple Francois en telle ignorance, quils perdroient du tout la connoissance de Dieu, et la memoire de le servir et honorer; au lieu qu'autrefois l'on a vu de tout iems les Francois passer toutes autres nations, soit en vertu ou en armes, par les bonnes instructions que mes anciens, Rois de France, leur ont fait donner; vous voies par faute de laquelle la justice perdue, et les mechants qui n'ont crainte djcelle, vivre selon leurs passions. Croyés, mes amis, qu'avec la fidelité que je me promets en vous, je retabliray cette bonne justice, et la rendray florissante par un juste jugement: jetabliray de si bons precepteurs a toute la jeunesse Francoise, que lhonneur en vollera jusqu'aux confins d'Jnde. Je nay autre desir que votre grandeur; et pouvés vous assurer que mon travail sera pour vous agrandir et vous faire flourir sous mon regne.

(19)

Jay vu ce matin les articles de votre traité, lesquels jay signé, et vous prie de les recevoir selon ma volonté declarée en marge de chacun djceux, sans vous arreter que je nay limité qu'a trois lieues a lentour de vous (a), ou jay deffendu a toutes personnes de faire exercice de la religion pretendue reformée, et que ne vous deviez formaliser, eu egard que vous scavez bien que jay a faire a beaucoup de personnes, et quil faut que je contente un chacun; mais vous pouvez vous assurer, et vous promets par mon Dieu, que avant quil soit deux ans, moyennant sa grace, vous vivrés, et tous ceux de mes royaumes, sous une seule (b) Eglise catholique, apostolique

(a) Par l'art. 1^{er}. de ses cahiers, la ville de Beauvais avoit demandé qu'il ne fût fait aucun exercice de la religion pretendue réformée, non seulement dans leur ville et dans l'étendue du bailliage, mais encore dans toutes les prévôtés qui y ressortissoient. La prohibition fut bornée à la ville et aux trois lieues circonscrites.

(b) On ne soupçonnera point Henri IV d'avoir été intolérant et persécuteur. Tout ce que Dieu a donné aux hommes, il savoit qu'il le devoit à ses sujets. Son

(20)

et romaine, et que je scauray bien manier les Huguenots, desquels jay été 22 ans chef, avec telle douceur que je les reduiray tous au giron de la vraye Eglise, remerciant mon Dieu de m'en avoir donné la connoissance, et vous tous devez le remercier et prier de me donner la grace effectuer ce que dessus. Outre les trois lieues cy dessus, ou je fais deffense de faire exercice de ladite religion, je vous donne encore letendue de mon bailliage et siege presidial, ou il ne sera fait aucun presche qu'au lieu ou il souloit estre fait depuis l'edit de l'an 1567. Si est-ce en petit nombre, et crois encore qu'il sen fera si peu d'exercice, que n'aurez occasion den murmurer; et si d'un plein saut, avec les armes, je voulois abbatre ladite religion, ce seroit re-

vœu étoit cependant, comme on le voit ici, qu'il n'y eût en France qu'une seule religion, c'est-à-dire, un seul culte public; car aux yeux du Prince, la religion n'est que cela. Il ne peut ignorer que parmi ses sujets il y a des hérétiques. Il cherchera à les faire instruire, et ne les persécutera point; mais il ne doit à ses peuples que ce qui doit les unir, et non ce qui peut les diviser.

(21)

mettre mes etats en plus grand trouble quil n'a pas encore été, et aurois affaire aux Huguenots et aux Espagnols, tellement que ce seroit vous même qui en sentiriez les premiers, car vous scavez de certain que les Huguenots tiennent plus de 200 villes en mes royaumes, et si elles étoient revoltées, il seroit impossible de 12 et 20 ans les reduire. Je connois leur nature, et suis certain quils se reduiront pour vous faire entendre leur etat, et quils ne feront si grande difficulté a se reduire: jay en mon royaume de Bearn deux provinces joignantes l'une a lautre, separées d'une fort petite riviere, en l'une desquelles ne sest jamais fait, pendant mon regne, aucun presche, ains ont vecu selon l'Eglise catholique, apostolique et romaine; et dans lautre ne si est jamais dit aucune messe, sans que pour cela les habitans de lune ou lautre se fussent jamais fait tort dun sol à lautre; et si ay eu telle justice en mes armées que jay menées, que jamais mes soldats nont pillé un homme, et les peu-

B iij

(22)

ples passent en telle sureté, quilz ont porté leur argent a la main. Et quand jauray tout reduit, vous verrés mes deux royaumes vivre en toute concorde; la justice si bien réglée, quon ne fera durer les proces eternellement, comme on fait aujourdhuy. En mon pais de Bearn, jay si bien réglé les juges, que le plus long proces ne dure que trois mois au plus, et ne sont si hardis de prendre epices des proces qu'a la plus juste raison quil est possible, ce qui est chose bien agreable au peuple; et quand mon etat sera paisible, ce sera la premiere chose ou je mettray la main, connoissant bien que le plus grand soulagement en tems de paix, est la justice bien (a) etablie sur vous.

Quant au scrupule que vous dites avoir,

(a) Un mot de ce Prince suffit pour donner aux Souverains la plus belle, la plus juste, la seule idée peut-être qu'ils doivent se former de leur pouvoir. *En quoi*, disoit ce Monarque, *suis-je différent du reste de mes sujets, sinon en ce que j'ai la force de la Justice à ma disposition.* Leç. de morale, de politique et de droit public, etc. p. 122.

(23)

que notre Saint Pere le Pape ne ma donné l'absolution, je voudrois que vous fussiés certains de tout ce qui s'est passé entre sa Sainteté et moy, et ceux qui sont aupres de moy, et ceux que jay envoié aupres de luy: je masseure que vous vous metteriés hors de doute. Vous vous pouvez asseurer que jay part en ses prieres et benedictions, telles quil appartient à son fils ainé comme je suis. Et si mon etat etoit bien assuré, et que jeusse le moyen de aller vers luy, avec telle compagnie, pour le sauver des menaces du Roy d'Espagne, jen ay bonne envie, sitot que je lauray rendu paisible; et vous connoitres quil na tenu et ne tient à luy, ainsy quil la fait entendre au Cardinal de Gondy, au dernier voyage. Si Dieu me prete vie dix ans, vous verres comme je scais bien soutenir l'Eglise, et planter sa Sainteté a Rome avec mon epée, et non a la facon de l'Espagnol qui le met avec argent. J'accuse mes predecesseurs d'une grande lacheté, d'avoir laissé perdre ce beau titre detre le pillier du chef de

B iv

(24)

l'Eglise, et la premiere nomination quils avoient anciennement du Saint Pere a Rome ; mais jay bonne envie de la recouvrer, et de ne rien laisser perdre de votre autorité françoise. Jay si souvent nouvelles de sa Sainteté, que je n'ay occasion de l'accuser, et vous connoitrés la verité avant quil soit longtems, et que je suis meilleur catholique que l'Espagnol, qui na que son ambition devant les yeux. Il ne me sera jamais reproché que pour m'agrandir jaye permis la huguenerie, et fait deffenses de exercer la religion catholique, comme il a fait, quelque grand catholique qu'on veuille dire quil soit, es etats derniers tenus en Flandre ; il a permis a tous ceux qui le voudroient reconnoitre pour Chef souverain, le libre exercice de la religion huguennote, avec deffenses de faire exercice d'autre religion. N'est-ce pas la un tour de Roy bon catholique ? Et depuis mon avenement a la Couronne, il a scu despecher deux Papes en 15 jours, qui n'estoient a son appetit : pourquoy n'aura

(25)

til pas eu cette hardiesse vers sa Sainteté, puisquil a commis telle execrable mechancete en sa femme fille de France, sous pretexte de quelque jalousie ? Je vous laisse a penser, et il ny a que le Dieu vivant qui scache combien jay eu de grandes affaires du vivant du feu Roy mon frere, et depuis, il ny a homme vivant qui scache dire combien jen ay eu dempechemens ; et on me reproche que jay aposté des estrangers dans le royaume. Combien que jen eusse le pouvoir, je nay jamais porté les armes contre mon feu frere ; je nay été que sur la deffensive, et me suis gardé des entreprises qui setoient faites contre moy. Lon vous a fait entendre que je faisois venir des Turcs : jay toujours eu la crainte de Dieu devant les yeux. Si javois mandé des infideles, je vous le confesserois, bien quils se soient offert a moy ; et si je navois eu la crainte de Dieu, pour la haine que jay de l'Espagnol, attendu le mal quil ma fait, je prendrois une armée de diables pour le deffaire.

(26)

Au regard des benefices de votre diocese, croiés que je les maintiendray comme les autres de mes royaumes, et que je ne donneray point des benefices, quels quils soient, a mignons, baladins et autres tels quels gens de qui la Cour de mon feu frere estoit batie, et jamais cela ne me sera reproché, ains a gens qui en seront dignes, et metteray telle reformation, que soit eveque ou quelque prelat que ce soit, fera la charge de sa vocation et residence actuelle pour vous instruire en lamour et crainte de Dieu; et vous puis assurer que je nauray jamais mignons, et n'aurez jamais la peine de venir vous plaindre de tels gens.

Pour l'exemption de tailles que me demandés, et que je ne vous charge point a l'avenir d'impôt, subsides, emprunts et autres telles levées; je ne suis point Roy pour ruiner mon peuple. Vous serez remis et maintenus en tous vos anciens privileges dun coté et d'autre que je connois et vous qui affectionnés de servir vers moy et votre Roy, et vous promets que je ne feray autrés

(27)

levées ni emprunts, car vous ruinant cest ma ruine meme. Mais sil avient que je sois pressé de mes ennemis, je recourreray a vous, et me jetteray en vos bras.

Vous demandés que naiez aucun gouverneur ny garnison, et quil ne soit bati en votre ville et faubourgs, chateaux, citadelle ou forteresse. Je vous promets que vous n'aures autre gouverneur que votre capitaine, selon que vous avez de tout tems, et naurez autre garnison que celle que vous voudrés vous meme; et ne veux autre chateau, forteresse ou citadelle, que le cœur de vous autres, lesquels etant bien remis a mon service, j'estime quil sera impossible a mes ennemis de l'ebbranler seulement. Je nay envie de vous envoyer gens darmes ny aucuns de mes gardes, parceque je ne veux aucune garde pour mon corps, que les habitans des villes ou je sejourneray, lesquels par la hantise quils auront aupres de moy, connoitront toutes mes actions: mais, mes amis, je suis mary quil faut quil vous soit reproché que vous avez mis ma ville de

(28)

Beauvais entre les mains de l'Espagnol mon capital ennemy. Ne deviez vous pas connoître quil faut quil soient chassés de France ? et cette belle couronne de preference que vous avez perdue , il faut que d'autres l'aient gagnée sur vous, qui de tout tems avez ete renommés detre si fideles serviteurs a vos Roix ! Je deplore pour vous ce reproche, et suis mari si n'avez emporté cette gloire : toutefois je vous prie de la regagner par bons services que me ferés cy après, et croiés toujours que je suis votre Roy, et aiez souvenance de ma clemence et misericorde que recevez, et que je n'aye occasion de vous hair.

Or, messieurs, acceptés ce que je vous offre, car je scais bien reconnoître les bons et les mechands ; ceux qui en ont essayé vous le témoigneront, et ceux qui ont essayé de ma douceur et de ma clemence, vous témoigneront le memé : je suis bon Roy, et ne me laisse commander par mes sujets comme mes predecesseurs, ains leur commande et veux quilz obeissent.

(29)

Le feu Roy craignoit les siens, et en avoit peur ; mais moy je ne les crains ny redoutte, et nay peur d'eux ny de mes ennemis ; et cest la maladie de laquelle jay eté guery des la licence de mes ennemis que jay veu devant moy en grande multitude ; ils savent bien que je neust jamais une seule peur dans lame, ains scavent bien que quand ils mont voulu opprimer, je les ay pansé (a) de la main si doucement quilz ny sont retournés depuis.

Lon vous a fait entendre quès villes qui se sont rendues sous mon obeissance, jay chassé les habitans de ladite ville, et ruinés tous leurs moiens : tant sen faut ; ains en quelque lieu, en quelque ville que jay reduitte, je nay mis autres personnes dehors que celles que les habitans m'ont importuné faire, faisant entendre en leur presence, que sils demeuroient, quilz seroient toujours en trouble et sedition ; toute fois ce na ete que pour trois mois, lesquels

(a) Ce mot signifie ici flatté, caressé de la main.

(30)

passés, ils pourront retourner avec leurs femmes en leurs biens, et les ay pris en ma sauve garde. Alors que j'arrivay à Mantes, je scavois trois ou quatre pensionnaires de l'Espagnol, que j'eusse fait prendre si j'eusse creu les habitans; toutefois ne les ay éloigné que pour trois mois, et parce qu'ils m'ont connu, ils sont aujourd'huy aussy affectionnés a mon service qu'aucuns d'eux, et la preuve en est ladite ville de Mante.

Lorsque j'entray a Paris, vous scaves que je pardonnay a tous les Seize, et leur permis de demeurer s'ils vouloient, ou de se retirer en lieu de mon obeissance. Je tenois le coutellier qui avoit fait le couteau pour me tuer, lequel le reconnut, et m'avoit que cest quil navoit pas eu occasion de sen servir; toutefois, ayant plustot la douceur et clemence devant les yeux, que la rigueur de justice, je luy pardonnay. Pareillement aux autres qui confesserent tout le fait, et leur remis a tous, sous la fidelité qu'ils me jurerent, et toute fois n'ete tenue par un petit *Boucher* predicateur,

(31)

que l'argent espagnol pousoit. Vous me demandes que je ne fasse sortir personne de ma ville de Beauvais: je vous le promets, et pardonne a ceux qui plus sont offensés; et si Godin (a) me veut reconnoître comme son Roy, je le reconnoitray comme mon serviteur, et sous sa fidelité, je le embrasseray et le recevray en ma protection.

(a) Soit fureur et fanatisme, soit qu'il ne voulût pas perdre les pensions que lui faisoit l'Espagne, ce miserable, qui ne pouvoit douter de la sincérité de Henri, se retira à Bruxelles, où il est mort. Ou il n'y a plus aucun de ses parens à Beauvais, ou personne n'ose l'avouer.

Lu et approuvé, ce 3 février 1787. DE SAUVIGNY.

Vu l'approbation, permis d'imprimer, le 3 février 1787.
DE CROSNE.

0405

[Faint, illegible text on the left page]

[Faint, illegible text on the right page]